

Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges,  
4, rue St-Jean-Baptiste  
Notre-Dame-des-Neiges (Québec) G0L 2E0  
M.R.C. Les Basques

**Aux contribuables intéressés de la susdite municipalité**

**Avis public**

**Règlement n° 532 imposant le taux de taxes foncières et les compensations exigées pour les services d'aqueduc, d'égout et de matières résiduelles pour l'exercice financier 2026**

À la séance ordinaire qui eut lieu le 26 janvier 2026 à 19h00, à la salle municipale située au 17, rue de l'Église à Notre-Dame-des-Neiges, le règlement suivant a été adopté :

**« Règlement n° 532 imposant le taux de taxes foncières et les compensations exigées pour les services d'aqueduc, d'égout et de matières résiduelles pour l'exercice financier 2026 »**

Le règlement est disponible pour consultation durant les heures d'ouverture de bureau municipal, soit du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00. Il peut également être obtenu par courriel à l'adresse [greffe@notredamedesneiges.qc.ca](mailto:greffe@notredamedesneiges.qc.ca).

De plus, il est affiché sur le site Internet de la municipalité au <https://www.notredamedesneiges.qc.ca>

Donné à Notre-Dame-des-Neiges, le 26 janvier 2026.

  
Dany Larrivée, directeur général et greffier-trésorier

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Référence : **« Règlement n° 532 imposant le taux de taxes foncières et les compensations exigées pour les services d'aqueduc, d'égout et de matières résiduelles pour l'exercice financier 2026 ».**

Je soussigné, Dany Larrivée, résidant à Notre-Dame-des-Neiges, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le 26 janvier 2026, l'avis public de l'entrée en vigueur dudit règlement en affichant entre 8h30 à 18h00, une copie certifiée à chacun des endroits suivants, à savoir :

- Sur le tableau situé à l'entrée principale de bureau municipal ;
- Sur le site Internet de la Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges <https://www.notredamedesneiges.qc.ca>

En foi de quoi, ce certificat est donné le 26 janvier 2026.

  
Dany Larrivée, directeur général et greffier-trésorier

